



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg

2023 - 2029

**Recommandations de
l'Alliance pour le Climat,
Luxembourg pour les
6 prochaines années**



Impressum

Editeur:

Klima-Bündnis Lëtzebuerg
6, rue Vauban - L - 2663 Luxembourg
Tel. 43 90 30-26 · E-Mail: klimab@oeko.lu

klimabuendnis.lu

Index

A - Énergie & climat	4
B - Mobilité	16
C - Justice climatique globale	26
D - Sensibilisation et éducation à la citoyenneté mondiale	30
E - Adaptation au changements climatiques	34

Depuis plus de 30 ans, les municipalités membres de l'Alliance pour le climat s'engagent pour le climat mondial avec leurs partenaires indigènes des forêts tropicales. Avec près de 2.000 membres issus de 27 pays européens, l'Alliance pour le climat est le plus grand réseau de villes au monde dédié à la protection du climat et le seul à fixer des objectifs concrets : Chaque commune de l'Alliance pour le climat s'est engagée à réduire continuellement ses émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre une réduction des émissions de CO₂ conforme aux exigences du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) d'au moins 95 % d'ici 2050 (par rapport à 1990).

Étant donné que notre mode de vie a un impact direct sur les peuples et les lieux particulièrement menacés de la planète, l'Alliance pour le climat associe action locale et responsabilité globale. Le réseau encourage la coopération avec les peuples indigènes, mène des campagnes de sensibilisation et développe des outils de planification de la lutte contre le changement climatique. Il offre à ses membres de nombreuses possibilités de participation et d'échange et défend leurs intérêts au niveau national, européen et international.

Au Luxembourg, quelques communes ont fondé en 1995 le Klima-Bündnis Lëtzebuerg en collaboration avec les organisations non gouvernementales „ASTM“ et „Mouvement Ecologique“. Actuellement, 40 communes luxembourgeoises en sont membres (situation en juin 2023). Pour atteindre les objectifs fixés, les membres échangent leurs expériences, proposent des initiatives, mènent des actions communes et proposent des campagnes de sensibilisation dans les écoles et les maisons de jeunes. En outre, le Klima-Bündnis Lëtzebuerg fait également office de porte-parole des communes en matière de politique climatique, de développement et d'énergie vis-à-vis du niveau national et européen. Même si chaque commune agit de manière autonome, elle bénéficie des expériences et des initiatives des autres membres au Luxembourg et en Europe ainsi que des organisations partenaires ASTM et Mouvement Ecologique.

Le travail du Klima-Bündnis Lëtzebuerg est soutenu par les ministères luxembourgeois en charge de la coopération/ aide au développement et du développement durable/protection du climat.

Contact: klimab@oeko.lu / klimabuendnis.lu
439030-26/27



ÉLECTIONS COMMUNALES 2023

RECOMMANDATIONS DE L'ALLIANCE POUR LE CLIMAT, LUXEMBOURG POUR LES 6 PROCHAINES ANNÉES

D'ici 2030, tous les acteurs au Luxembourg - État, entreprises, ménages, agriculture, etc. - doivent faire de gros efforts pour réduire considérablement les émissions nocives pour le climat. Les années à venir sont décisives si l'on veut réussir à éviter - ou du moins à atténuer - la crise climatique et ses multiples et dangereuses conséquences.

Au vu des défis qui attendent les communes dans ce contexte, les communes membres de Klima-Bündnis Lëtzebuerg (Alliance pour le climat, Luxembourg) ont adopté en mai 2023 les recommandations suivantes dans les domaines centraux de leur engagement pour la protection du climat et la justice climatique. Ceci également afin de consolider et d'étendre leur revendication à jouer un rôle de pionnier dans ces thèmes.

Les recommandations d'action suivantes se basent en grande partie sur les revendications électorales des deux ONG de coordination ASTM et Mouvement Ecologique.

Sous le titre „Une feuille de route pour une transition socio-écologique“, les revendications électorales du Mouvement Ecologique sont disponibles sous <https://www.meco.lu/fr/blog/documentcenter/sociale-ecologique-equitable-deux-feuilles-de-route-pour-la-politique-communale-et-nationale/>





A - ÉNERGIE & CLIMAT

Au niveau de la politique énergétique et climatique communale, les choses ont beaucoup évolué au cours des six dernières années, à commencer par le Pacte Climat 2.0, qui sert d'instrument directeur important, notamment en matière d'efficacité, d'énergies renouvelables, d'approvisionnement ou encore de mobilité.

La prise de conscience de la gravité de la crise climatique et de la responsabilité des communes dans le domaine de la protection du climat et de la justice climatique s'est en outre considérablement accrue. La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a montré à quel point notre approvisionnement énergétique actuel en énergies fossiles est fragile. De nombreuses communes ont alors redoublé d'efforts pour économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables.

Malgré toutes ces mesures, que ce soit au niveau communal, national ou européen, les initiatives ne permettent toujours pas d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat, ce dont le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est également convaincu. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires.

LES DÉFIS

Au cours des six prochaines années, la transition énergétique doit progresser beaucoup plus rapidement que cela n'a été le cas jusqu'à présent - également dans et par les communes ! Cela signifie que les efforts communaux doivent aller au-delà des initiatives habituelles (p. ex. Pacte Climat).

Toutes les communes de l'Alliance pour le climat sont tenues de se conformer aux objectifs de Paris, qui ont également été repris dans la charte KB de Wels*. Les communes doivent se fixer des objectifs concrets et limités dans le temps en matière de réduction des émissions de CO₂, d'économies d'énergie et de part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique, et les poursuivre de manière conséquente au cours des six prochaines années, sans perdre de vue les objectifs à plus long terme. Il s'agit également de s'attaquer, en tant que commune, aux domaines qui dépassent les responsabilités purement communales, comme par exemple une planification régionale de la mobilité, des clusters énergétiques dans les zones industrielles ou la planification d'un parc éolien.

LES OBJECTIFS SONT ...

- de contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau communal. La réduction scientifiquement requise de 95% des gaz à effet de serre d'ici 2050 est mise en œuvre au niveau communal, ce qui nécessite une réduction de 30% tous les cinq ans. Pour 2030, il faut viser un objectif de réduction au moins égal à celui de l'UE, c'est-à-dire au moins -55% d'émissions équivalentes de CO₂ par rapport à 1990.
- de donner une priorité absolue à la réduction absolue de la consommation d'énergie. L'augmentation de l'efficacité énergétique vient en deuxième position et le développement des énergies renouvelables en troisième.
- de communiquer clairement et continuellement aussi bien les objectifs que les motivations de la politique climatique et énergétique communale. Des bilans (émissions de CO₂, part des énergies renouvelables, augmentation de l'efficacité...) sont régulièrement publiés et montrent dans quelle mesure la commune est sur la bonne voie. Un rapport bisannuel sur le climat et l'énergie, qui fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, est publié.
- de réduire la dépendance aux énergies fossiles dans tous les domaines et utiliser à la place des énergies renouvelables. Le soutien des citoyens et citoyennes et des entreprises garantit le développement de la production d'énergie renouvelable et la création d'une valeur ajoutée régionale.
- de soutenir de manière très ciblée les ménages financièrement faibles dans la transition énergétique.
- de mettre en place des coopérations au niveau régional/sectoriel afin de profiter de l'expérience des partenaires, de réduire les coûts et d'être actif sur un large front.

*https://www.klimabuendnis.org/fileadmin/Inhalte/1_About_us/As-sociation_docs/CA_Charter_2021/Charta_der_Klima-B%C3%BCndnis-Mitglieder_DE_2021.pdf

COMMENT CELA PEUT RÉUSSIR

01

FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE UNE PRIORITÉ

ABSOLUE

Mesures du Pacte Climat: 1.1.1./1.1.2./1.2.1. & 2.1.2./2.1.3./2.3.1. & 4.1.2. & 5.2.1.

- L'énergie la plus propre et la moins chère est celle qui n'est pas consommée du tout ! C'est pourquoi l'économie d'énergie sera la première priorité de la commune de l'Alliance pour le climat !
 - Les bâtiments communaux seront rénovés au plus haut niveau. L'objectif est d'atteindre un taux de rénovation d'au moins 4% de la surface des bâtiments communaux par an.
 - Les économies d'énergie sont encouragées dans tous les domaines (chauffage, ventilation, éclairage, achats, organisation de fêtes...).
- La possibilité d'un „facility management“ des infrastructures communales sera étudiée afin de garder un œil sur tous les bâtiments/infrastructures. Cela se fait éventuellement en combinaison avec un contrat d'économie d'énergie.
- Le remplacement des techniques inefficaces/à forte émission de CO₂ est accéléré. Par exemple, les anciens chauffages à combustibles fossiles sont remplacés par des systèmes de chauffage efficaces, y compris des pompes à base d'énergies renouvelables.
 - **La comptabilité énergétique ainsi que le bilan CO₂** sont réalisés avec le sérieux nécessaire et consultés régulièrement - comme prévu dans le cadre du „Pacte Climat 2.0“ - et des mesures immédiates sont prises le cas échéant.
 - Le personnel communal est activement impliqué dans les efforts d'économie. **On réfléchit ensemble aux domaines où il est possible d'économiser de l'énergie en général.** Par exemple : L'eau chaude est-elle nécessaire partout et dans tous les bâtiments ? Où peut-on trouver des solutions techniques pour améliorer l'efficacité énergétique, où faut-il travailler sur le comportement des utilisateurs ?
 - Une analyse de la flotte de véhicules et d'outils est effectuée. Tous les nouveaux achats de véhicules et d'outils doivent, dans la mesure du possible, être électriques. La mise en commun régionale de véhicules et d'outils est privilégiée pour le stock et les nouvelles acquisitions.
 - En outre, le „sharing“ (partage) est sciemment encouragé, que ce soit en encourageant le covoiturage au sein du personnel communal ou en soutenant les initiatives de carsharing.
 - Le personnel communal est formé à l'utilisation correcte et la plus économe en énergie possible des différents appareils de chauffage et de ventilation, machines, véhicules et outils appartenant à la commune.
 - L'éclairage public est remplacé par des LED à haute efficacité énergétique, et l'intensité lumineuse nécessaire est déterminée. Une extinction de principe de tout l'éclairage public entre 1h00-05h00 devrait être étudiée.

L'Alliance pour le climat, Luxembourg calcule, sur la base de données nationales, un bilan CO₂ de départ pour toutes les communes du Luxembourg à travers l'outil en ligne Ecospeed Region. Ce bilan de départ peut ensuite être complété et affiné par les communes à l'aide de données communales spécifiques. Il est ainsi possible d'obtenir le meilleur aperçu possible de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal dans les domaines de l'administration communale/infrastructures, des ménages, de l'économie et des transports.

<https://region.ecospeed.ch/reco/index.html>

Pour les données d'accès, les questions concernant les données déposées et l'utilisation d'Ecospeed Région, veuillez vous adresser à l'Alliance pour le climat Luxembourg.

Il existe une offre commune du KBL et de l'EBL sur ce thème : <https://www.klimabuendnis.lu/energie-light-reloaded-%C2%B7-klimapakt-aktiv/>



02

ABORDER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE INDIRECTE

Mesures du Pacte Climat: 5.2.4./5.2.5. & 6.1.2.

En choisissant délibérément certains matériaux/produits, il est possible d'économiser de grandes quantités d'énergie. Une grande partie de cette énergie „grise“ est générée par les longues chaînes de transport à travers le monde et peut être réduite de manière significative en utilisant des produits régionaux.

Concrètement, cela signifie que :

- La commune tient compte de la prévention de l'énergie „grise“ dans sa politique d'achat. Par exemple, la commune s'engage systématiquement **pour des matériaux de construction écologiques**, produits avec le moins d'énergie possible et facilement recyclables. En outre, la commune tiendra compte de l'ensemble du cycle de vie des produits dans ses achats. En outre, les aspects sociaux de la production et la création de valeur régionale sont pris en compte.



- Le thème de la „consommation“ est abordé de manière consciente. La commune soutient les initiatives de base qui promeuvent de nouvelles formes d'économie (comme par exemple **réparer au lieu d'acheter du neuf, les jardins communautaires, l'agriculture solidaire**, etc.)



En même temps que le thème de la „consommation“, le thème de la „protection des ressources“ devrait également être mis en avant, car il s'agit d'une mesure locale qui a une influence directe dans le sens d'**une justice climatique globale**. Étant donné que la consommation de ressources dans le Nord est le principal moteur de pratiques illégales telles que l'accaparement des terres et l'extractivisme dans le Sud (cf. D. Justice climatique mondiale), il convient de donner la priorité aux solutions qui préservent les ressources plutôt qu'à celles qui en consomment beaucoup, y compris dans la mise en œuvre technique au sein de la commune (exemple : la mobilité douce comme priorité par rapport à la mobilité électrique).

Le service de conseil en construction écologique de l'Oekozer Pafendall est à la disposition des particuliers et des professionnels pour les conseiller sur toutes les questions relatives aux méthodes de construction écologiques et peu polluantes, aux matériaux de construction durables et aux techniques de construction basées sur les énergies renouvelables.
[www. https://projekte.oekozer.lu/services/construire-et-habiter/?lang=fr](https://projekte.oekozer.lu/services/construire-et-habiter/?lang=fr)

Dans le cadre de son rôle de partenaire du Pacte Climat, CELL soutient les communes dans la mise en place de processus de participation citoyenne afin de renforcer les actions de lutte contre le changement climatique sur le terrain.

- Jardins communautaires : engager des collectifs de citoyens* dans des espaces végétalisés et leur proposer des axes pratiques (sol, biodiversité, etc.) et sociaux (dynamique de groupe), soutenus par des formations et des événements.
- Repair Cafés : accompagner la création de groupes locaux/régionaux à l'aide d'une boîte à outils, de formations et d'un coaching pour transmettre le concept de Repair Cafés aux communes, associations et écoles intéressées afin qu'elles puissent l'organiser elles-mêmes. (www.cell.lu)

Il existe à cet effet les publications (et expositions) disponibles en plusieurs langues. http://overdeveloped.eu/fileadmin/inhalte/Exhibitions/Broschuere_Rohstoffe_DE_web.pdf und http://overdeveloped.eu/fileadmin/inhalte/Exhibitions/brochure_landgrabbing.pdf.

La commune utilise également ses moyens pour faire connaître ces principes aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, montre l'exemple et encourage les initiatives dans ce sens.



La série **fix it ! Flécken. Léinen. Notzen.** du Mouvement Ecologique et de l'Oekozer Pafendall a été créée dans le cadre du projet Rethink qui s'intéresse à d'autres manières d'utiliser les ressources et de gérer l'économie. L'objectif est de sensibiliser davantage les consommateurs au thème repair, reUse, share. Les personnes intéressées trouveront sur les deux sites Internet (www.meco.lu/fixit/ / www.oekozer.lu/fixit/) des adresses concrètes pour l'achat de seconde main, des informations sur les instructions de réparation, des connaissances de base sur le droit à la réparation, des conseils sur le partage... et bien d'autres choses encore.

- Une procédure interne d' „évaluation climatique“ est mise en place afin de vérifier en amont la pertinence climatique et la durabilité des projets communaux. L'accent doit être mis sur la mise en réseau des différents domaines de compétence au sein de la commune. Le Klima-Bündnis Lëtzebuerg a élaboré un outil à cet effet sous la forme d'un „Klimacheck“, qui - en tant qu'élément d'une telle procédure - peut simplifier les décisions.
- Dans les structures communales (cantines, maisons relais,...) et lors de réceptions/fêtes, des produits biologiques, de saison et régionaux sont proposés, ainsi que des plats végétaliens et végétariens. Dans ce contexte, le projet **Green Events** de l'“Ökozer Pafendall“ et de la „Superdrecks-këscht“ peut offrir une aide d'accompagnement. En outre, des projets régionaux - comme le projet „**Natur Genéissen** „* dirigé par SICONA, par la production durable et respectueuse des ressources et la commercialisation directe aux maisons relais communales - permettent de réduire la consommation globale d'énergie de la production, du transport et de la consommation dans ce cycle.

Un outil basé sur excel a été présenté par l'Alliance pour le climat, Luxembourg lors d'un séminaire en ligne le 31 mars 2022. (Consultable ici: <https://www.klimabundnis.lu/presentation-klimacheck-tool/>)

Dans le guide „Green Events“, les communes trouvent des conseils et des recommandations sur la manière dont elles peuvent soutenir et promouvoir les événements durables (www.greenevents.lu/downloads).



*<https://sicona.lu/projekte/natur-geneissen/>

03

TRANSFORMER L'APPROVISIONNEMENT EN CHALEUR

DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Mesures du Pacte Climat: 1.2.1./1.3.1. & 2.2.1. & 3.2.2. & 6.5.1.

Outre les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique, le plus grand défi au niveau de la commune est sans doute d'alimenter les quartiers résidentiels existants et les zones commerciales/industrielles en énergie renouvelables. La commune membre de l'Alliance pour le climat prendra les mesures suivantes dans ce domaine :

- Une analyse systématique des sources de chaleur alternatives sera effectuée (eaux usées, géothermie, eaux souterraines, stations d'épuration, chaleur résiduelle industrielle...) en vue de déterminer comment cette chaleur peut être utilisée efficacement dans les quartiers existants.
- La commune est prête à emprunter des voies innovantes et à prendre des initiatives pour que ses propres bâtiments, mais aussi des bâtiments privés, puissent être chauffés par des sources de **chaleur alternatives**, **p.ex. via des réseaux de chaleur froide** ou des accumulateurs de glace centraux combinés à des pompes à chaleur.



- La rénovation des logements privés est encouragée par l'information, le conseil et le soutien financier, notamment à l'aide de nouvelles campagnes et de nouveaux moyens de communication, par exemple une „caravane de l'énergie“. Dans ce modèle, proposé par le Klima-Bündnis Lëtzebuerg, les citoyens et citoyennes ne doivent pas faire la démarche initiale de demander conseil. Celui-ci se rend plutôt à leur domicile et met à leur disposition du matériel d'information dans lequel sont également mentionnés les subsides de l'Etat et des communes.
- Les entreprises des zones commerciales et industrielles sont mises en réseau, par exemple par le biais d'une „table ronde“ ou d'un „workshop“ organisés régulièrement. Cela permet de nouvelles formes de coopération, comme l'échange de chaleur excédentaire au moyen de réseaux de chaleur. L'organisation partenaire du Pacte Climat, IMS, apporte volontiers son aide dans ce domaine. (www.imslux.lu)



Le Mouvement Ecologique et Klima-Bündnis Lëtzebuerg ont organisé à ce sujet une manifestation en ligne intitulée : „Sortir des énergies fossiles : Comment assurer aujourd'hui l'approvisionnement en chaleur de nos quartiers de demain ?“ L'objectif de cette manifestation était de montrer, à l'aide d'exemples concrets nationaux et à l'étranger, différentes alternatives technologiques permettant de chauffer à l'avenir des quartiers entiers d'habitations existantes, sans recourir aux énergies fossiles.

<https://www.meco.lu/de/blog/documentcenter/replay-und-bericht-ausstieg-aus-den-fossilen-energien-wie-stellen-wir-heute-die-waermerversorgung-unsere-wohntel-von-morgen-sicher/>

La Caravane de l'énergie crée une offre active pour le conseil en énergie dans les communes, dans laquelle la commune s'adresse directement à des groupes cibles et où l'initiative vient ainsi de la commune et non du citoyen individuel. Cela permet d'atteindre un public plus large et de simplifier l'accès du citoyen aux thèmes de la rénovation énergétique et de la protection du climat.

L'Alliance pour le climat Luxembourg soutient la commune dans la planification et la mise en œuvre de la Caravane de l'énergie et met à disposition un ensemble complet de matériel de travail et de documentation prêt à l'emploi, de sorte que la campagne puisse être préparée et mise en œuvre rapidement et de manière standardisée par la commune.

04

RENDRE LES NOUVEAUX QUARTIERS/ZONES

CLIMATIQUEMENT NEUTRES

Mesures du Pacte Climat: 1.2.1./1.3.1./1.3.2. & 6.3.2.

Lors de la planification de nouveaux lotissements et de nouvelles zones industrielles/commerciales, il est important de les planifier dès à présent de manière climatiquement neutre et d'envisager également l'adaptation nécessaire aux changements climatiques. Une commune de l'Alliance pour le climat tiendra donc compte des aspects suivants aussi bien lors de l'élaboration/révision du plan général d'affectation des sols (PAG) que des plans d'aménagement particulier (PAP), ainsi que dans les conventions avec les promoteurs immobiliers :

- Toutes les communes doivent analyser, six ans après l'adoption du „nouveau“ PAG, dans quelle mesure une révision s'impose sur certains points. La commune aménagera également les PAG en vue d'améliorer les prescriptions au niveau énergétique ; il faudrait par exemple intégrer une prescription selon laquelle l'approvisionnement en énergie de chaque nouveau quartier à construire doit impérativement être assuré sans recourir aux énergies fossiles.
- Lors de l'élaboration d'un PAP ou d'une convention avec des promoteurs pour des lotissements entiers (ou des zones), les principes suivants sont pris en compte : La promotion d'une construction de logements compacte en vue d'une faible consommation d'énergie, la possibilité de créer un réseau de chaleur et un stockage central de l'énergie. Une orientation optimale des logements et des bâtiments vers le sud avec en même temps une protection thermique estivale (ombrage), la création de concepts thermiques contemporains sans énergie fossile, des prescriptions pour l'aménagement de parkings avec des stations de recharge électrique et un stockage par batterie, la prise en compte de couloirs d'air frais et la végétalisation des rues et des toits.
- Le règlement de construction sera revu et toutes les prescriptions qui entravent soit la production/l'utilisation d'énergies renouvelables, soit la rénovation énergétique des bâtiments (distances minimales par rapport aux bâtiments voisins ou aux bordures des toits, prescriptions concernant la couleur ou la réflexion des panneaux solaires, permis de construire au lieu d'une „déclaration des travaux“ au maximum, visibilité des pompes à chaleur, etc.) sont abolies.



05

DÉVELOPPER L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Mesures du Pacte Climat: 1.2.1./1.3.1. & 3.2.1.

Au lieu d'acheter du pétrole ou du gaz à l'étranger à prix d'or (et donc de favoriser la dépendance), la commune gardera l'argent dans la région, créera une valeur ajoutée régionale et des emplois. La commune de l'Alliance pour le climat va donc promouvoir la production d'énergies renouvelables :

- Une analyse du potentiel permettra de mettre en évidence les surfaces déjà imperméabilisées (toits, façades, parkings...) qui se prêtent à des installations solaires. Ces surfaces seront équipées d'installations solaires, les éventuels problèmes statiques seront identifiés et éliminés. Afin d'accélérer le développement de l'énergie solaire, la commune mettra ses propres toits à la disposition de **coopératives énergétiques locales/régionales**. Les nouveaux bâtiments communaux seront systématiquement recouverts d'installations solaires, en combinaison avec une végétalisation des toits et/ou des façades.
- La possibilité de construire des éoliennes sera étudiée, le cas échéant au niveau intercommunal et en collaboration avec des coopératives énergétiques.
- Pour les nouvelles constructions, la commune inclura l'orientation des bâtiments comme un critère essentiel dans le règlement de construction.
- Les entreprises et les centres commerciaux disposant d'au moins 20 à 30 places de stationnement seront invités à les équiper de modules photovoltaïques (sur ce que l'on appelle des „ombrières“) - si possible en combinaison avec des espaces verts. Les nouveaux carports et parkings doivent obligatoirement être équipés de structures correspondantes.
- La commune informe régulièrement ses citoyens et citoyennes et ses entreprises sur le thème des énergies renouvelables, par exemple via le cadastre solaire sur Geoportail.lu ou les aides publiques et communales existantes. La commune organise également des réunions d'information sur ce thème ou prend directement contact avec les ménages privés.

CELL asbl a été créé par des citoyens et citoyennes pour des citoyens et citoyennes et est aujourd'hui un réseau national qui met en œuvre une vingtaine de projets. Par exemple CELL aide les communes à mettre en place des processus de participation citoyenne afin de renforcer les mesures de lutte contre le changement climatique au niveau local, comme les coopératives d'énergie. (www.cell.lu)



06

CONSTRUIRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC LES CITOYENS ET CITOYENNES ET LES ENTREPRISES

Mesures du Pacte Climat : 3.2.1./3.2.2. & 6.3.1./6.3.3./6.3.4./6.4.1.

Les nouveaux modèles économiques et de style de vie, les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables sont des défis d'avenir pour lesquels le savoir-faire et l'engagement des citoyens et citoyennes et des entreprises revêtent une importance particulière. Aujourd'hui déjà, de nombreuses personnes et entreprises sont actives ou souhaitent le devenir davantage. Cela profite non seulement au climat, mais aussi à la cohésion de la commune. C'est pourquoi la commune de l'Alliance pour le climat soutiendra très consciemment de tels projets/structures/idées, voire en sera l'initiatrice :

- La commune soutiendra sciemment des initiatives si elles ont des idées dans le sens de nouvelles coopérations économiques. Ateliers de réparation, cercles d'échange, coopératives énergétiques : ils contribuent tous à réduire les émissions de CO₂ et à créer des emplois sur place. L'aide peut aller d'un conseil juridique/d'un soutien technique et de mesures de (ré)intégration à la mise à disposition de surfaces de toit et de salles de réunion, en passant par une aide à la communication au moyen d'un site Internet communal ou d'un „Gemengebuet“.
- Une autre possibilité de soutien est l'utilisation de produits alimentaires régionaux dans les cantines communales. Les partenariats sont activement soutenus par la commune, qu'il s'agisse d'entreprises qui souhaitent se regrouper en pools de compétences ou exploiter ensemble un réseau de chauffage local, ou encore de citoyens et citoyennes qui souhaitent contribuer à la protection du climat en produisant des aliments régionaux.
- Les citoyens et citoyennes sont activement impliqués dans de nouveaux projets importants, comme la construction d'éoliennes ou la réalisation d'un réseau de chaleur.
- La coopération entre autres avec les Maisons Relais et les écoles permet de soutenir des projets créatifs tels que „Les enfants détectives de l'énergie“, l'action „Op Kannerféiss durch d'Welt“ ou des semaines de projet thématiques sur la protection du climat et de la forêt tropicale.



07

LE CONSEIL EST ESSENTIEL

Mesures du Pacte Climat : 3.2.3. & 6.4.2./6.5.1./6.5.3.

Connaître les avantages et les possibilités des économies d'énergie et des énergies renouvelables est la condition préalable par excellence à la transition énergétique. Trop souvent, un ménage privé ne connaît pas le potentiel d'économie considérable dont il dispose ou la manière dont il peut le mettre en œuvre.

La commune membre de l'Alliance pour le climat va :

- assurer un bon conseil en énergie afin de convaincre les citoyens et citoyennes (et les entreprises) de l'importance des économies d'énergie/ de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables. En plus des offres de conseil déjà existantes (Klima-Agence), la commune explorera également de nouvelles voies actives et élaborera d'autres modèles de conseil afin d'atteindre certains groupes de population.
- prévoir des incitations financières communales supplémentaires : Les programmes publics peuvent être rendus encore plus intéressants **par des subventions et des incitations communales**. Il convient toutefois d'échelonner ces subventions sur le plan social afin d'aider précisément ceux qui sont financièrement plus faibles. Par exemple, dans certaines communes, l'allocation de vie chère est utilisée pour stimuler la rénovation énergétique des logements et l'installation de panneaux solaires pour les ménages à faibles revenus.

Le guide en ligne [Oekotopten.lu](http://www.oekotopten.lu) propose dans sa rubrique „Primes“ une liste claire de primes communales en rapport avec des produits liés à l'énergie. Une série de guides sur les produits et les économies, par exemple sur les économies d'énergie et de ressources, complètent les informations. (www.oekotopten.lu)

08

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES LOCALES DANS

LE TRANSITION

Mesures du Pacte Climat : 6.3.1.

Même si les possibilités pour une commune d'influencer les entreprises sont limitées, elle utilisera tous les moyens à sa disposition. Il s'agit en premier lieu de promouvoir une „ambiance“ positive, où la participation fait partie du „bon ton“. Mais les instruments réglementaires doivent également être utilisés de manière conséquente. La commune de l'Alliance pour le climat va donc entreprendre ce qui suit :

- Promouvoir les réseaux de chaleur à faibles émissions de CO₂ dans les zones commerciales et industrielles. Ces zones abritent souvent des entreprises qui pourraient tout à fait s'équilibrer sur le plan énergétique. Réunir tous les acteurs d'une zone industrielle, par exemple lors d'une „table ronde“ organisée régulièrement, permet de telles formes de collaboration. **L'organisation partenaire du Pacte Climat IMS** - peut aider à l'organisation.
- dans le cadre de la procédure commodo-incommodo, s'engager pour des processus de travail économes en énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables. La commune peut imposer des obligations concrètes dans son domaine de compétence ou en demander à l'administration de l'environnement. De même, le cas échéant, le raccordement à un réseau de chaleur local sera imposé.

IMS Luxembourg encourage les synergies entre les entreprises d'une zone donnée et la commune concernée. L'équipe du Pacte Climat d'IMS établit les contacts entre les entreprises et organise ensuite des ateliers avec la commune afin d'explorer les possibilités de transition énergétique. Il est également possible d'établir des contacts avec les bons acteurs. Pour plus d'informations : https://imslux.lu/fra/nos-activites/pole-de-specialites/3_pacte-climat

09

CONSIDÉRER LA COOPÉRATION RÉGIONALE COMME UNE SITUATION GAGNANT-GAGNANT

Mesures du Pacte Climat: 6.2.1.

La coopération entre les communes d'une même région est également importante au niveau de la politique énergétique et climatique. La commune de l'Alliance pour le climat va donc la promouvoir à plusieurs niveaux, par exemple en

- en analysant, pour toutes les propositions mentionnées, celles qui peuvent être mieux abordées en commun avec les communes voisines ou dans la région.
- contribuera à ce que l'on étudie, à l'échelle de la région, quelles sont les sources de chaleur renouvelables disponibles (eaux usées, géothermie, eaux souterraines, stations d'épuration...), quelle extension des réseaux de chaleur est raisonnable et dans quelle mesure des coopératives énergétiques régionales pourraient faire progresser encore davantage le développement des énergies renouvelables.







B - MOBILITÉ

Le souhait de nombreuses personnes de se déplacer à pied, à vélo ou en transports publics et la connaissance des problèmes liés à la circulation automobile (embouteillages, qualité de l'air, nuisances sonores...) se sont accrus. Ainsi, de bonnes initiatives ont été prises dans certaines communes dans le sens d'un „shared space“, de nouvelles pistes cyclables ont été aménagées au niveau communal ou intercommunal ou un bus à la demande communal/ régional a été introduit.

Et pourtant, une „nouvelle ère“ de la planification de la mobilité n'a pas encore commencé. Les voies piétonnes et cyclables restent souvent un patchwork, les transports publics sont à la traîne (malgré - et parfois même à cause - des réformes entreprises) par rapport au développement tant de la population que des emplois. Dans de nombreuses communes, la planification est encore fortement axée sur la circulation automobile et les quartiers sans voitures sont encore rares.

LES DÉFIS

Un véritable changement de mentalité, un véritable tournant dans le domaine des transports et, par conséquent, une nouvelle culture de la planification s'imposent également au niveau communal et régional ! Les rues et les places publiques devraient redevenir des espaces de rencontre pour les personnes de tous âges: Des communes où l'on peut se déplacer facilement à pied ou à vélo, où les enfants ont suffisamment de possibilités de jouer „dans l'espace public“ et où la qualité de vie est généralement élevée. Et ce, au lieu d'un nombre croissant de voitures qui repoussent les gens sur des trottoirs étroits et aggravent ainsi les conflits entre cyclistes et piétons, par exemple. L'espace routier et les places de nos communes ne doivent plus être utilisés en priorité comme parking.

LES OBJECTIFS SONT ...

- de mettre l'accent sur les personnes qui vivent dans la commune - et non sur celles qui ne font que traverser la localité ;
- d'augmenter de manière conséquente la „répartition modale“, c'est-à-dire la part du trafic cycliste et piétonnier ainsi que celle des transports publics;
- de réaménager l'espace routier de manière à donner la priorité aux piétons et aux cyclistes - et non à la circulation automobile ;
- de permettre aux citoyens et citoyennes de se déplacer de manière sûre, attrayante et confortable à pied, à vélo ou, le cas échéant, en bus dans leur commune et au-delà, c'est-à-dire organiser les transports publics de manière à ce que chaque habitant puisse se déplacer sans voiture ;
- de mettre en place un concept de mobilité correspondant au niveau régional, en concertation avec les communes voisines ;
- de mettre l'accent sur la sécurité routière pour toutes les couches de la population et de prendre des mesures particulières pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les enfants ... ;
- d'associer les citoyens et citoyennes à la planification de la mobilité en général.

COMMENT CELA PEUT RÉUSSIR

01

FAIRE DE LA MOBILITÉ ACTIVE UNE PRIORITÉ

Mesures du Pacte Climat : 1.1.1./1.1.2. & 4.2.2./4.3.1./4.3.2./4.4.2.

Malgré l'importance que revêt (encore) la voiture dans la mobilité : l'époque est révolue où le transport individuel motorisé est favorisé dans une telle mesure par rapport aux autres formes de mobilité ! La commune de l'Alliance pour le climat est favorable à un changement de cap dans la planification de la mobilité, qui met l'accent sur les personnes, la marche et le vélo :

- La mobilité active des piétons et des cyclistes est prioritaire dans toutes les planifications.
- Les transports publics sous toutes leurs formes sont optimisés.
- Le transport individuel motorisé perd sa priorité dans les centres urbains, les quartiers résidentiels sont aménagés de manière à limiter, voire à supprimer les voitures.



02

FAIRE AVANCER LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

Mesures du Pacte Climat : 4.3.1./4.3.2./4.4.1./4.4.2. & 6.2.1.

Au niveau national, le PNM 2035 („plan national de mobilité“) a mis sur la table une stratégie qui met l'accent sur la marche/le vélo et les transports publics. La commune du KB apportera sa contribution pour que les lignes directrices de cette stratégie soient mises en œuvre tant au niveau communal qu'au niveau régional :

- Une concertation et une organisation régionales de la mobilité sont mises en place, avec les infrastructures (planification de pistes piétonnes et cyclables) et les offres (transports en commun, bus à la demande, ...) nécessaires.
- La commune participe à la planification et à la conception des „plates-formes d'échange multimodales“ et des parkings relais, dans le but de les rendre conviviaux.
- En tant qu'associations régionales, les communes devraient mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités, comme par exemple pour la modération de la vitesse sur les routes nationales.



03

UTILISER LES COMPÉTENCES DES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES

Mesures du Pacte Climat : 4.2.2./4.3.1./4.3.2./4.3.3./4.4.1./4.4.2./4.5.1.

Les citoyens et citoyennes sont impliqués très concrètement dans la planification, que ce soit pour l'amélioration du réseau piétonnier et cycliste, l'aménagement des transports publics, le réaménagement des rues, l'introduction de zones à 30 km/h ou l'élaboration d'un concept de mobilité. La meilleure façon de procéder à cette implication dépend du projet : enquêtes, groupes de travail ad hoc, consultation spécifique de certains groupes de population, enquêtes dans les écoles et aux arrêts de bus.

- La commune donne aux habitants la possibilité de faire part de leurs préoccupations et de leurs propositions d'amélioration de manière simple, par exemple via une hotline ou une application. La commune s'engage à traiter ces suggestions/critiques en temps utile et de manière transparente dans les organes correspondants.
- Une commission consultative sur la mobilité est impliquée dans la planification de la commune. Le cas échéant, l'équipe climatique communale pourrait également jouer ce rôle.
- Un contrôle régulier des résultats des mesures introduites est effectué et publié.

Dans le cadre de son rôle de partenaire du Pacte Climat, CELL aide les municipalités à mettre en place des processus de participation citoyenne afin de renforcer les mesures de lutte contre le changement climatique au niveau local, par exemple en proposant des formations sur la participation citoyenne : Aider les citoyens, les équipes climatiques et les conseillers du Pacte Climat à transformer leurs idées en projets au niveau local grâce à des outils collaboratifs simples. (www.cell.lu)



04

NE PAS DONNER À LA VOITURE PLUS DE PLACE

QU'ELLE MÉRITE

Mesures du Pacte Climat : 4.2.1./4.2.2./4.2.3./4.5.1.

La voiture reste certainement un maillon de la chaîne de mobilité, mais il ne faut plus lui accorder la priorité absolue, comme c'était le cas jusqu'à présent. Bien au contraire ! Un tel changement de mentalité est une étape très importante pour atteindre un plus en matière de protection du climat et de qualité de vie dans la commune. C'est pourquoi la commune de l'Alliance pour le climat s'engage à :

- Mettre en œuvre une limitation de vitesse de 20/30 km/h sur l'ensemble du territoire. Les avantages sont entre autres : une meilleure qualité de séjour pour tous les habitants, une sécurité bien plus élevée pour les participants les plus faibles (enfants, piétons et cyclistes), une réduction considérable du bruit pour les riverains C'est pourquoi la règle ne devrait plus être le 50 km/h, mais le 20/30 km/h, au moins dans les zones résidentielles.
- Etablir un plan pluriannuel de priorités avec des mesures concrètes de modération du trafic. Le recul de l'espace routier, la plantation d'arbres de rue, des mesures de modération de la vitesse, des passages piétons surélevés ou des „trottoirs traversants“ ne sont que quelques-unes des possibilités à disposition.
- Mettre l'accent sur l'espace partagé. La commune réfléchira à l'opportunité d'appliquer le concept de „shared space“ à certains quartiers/tronçons de rue. Ce concept se caractérise par l'absence de panneaux de signalisation, d'installations de signalisation et de marquage au sol, et par la mise sur un pied d'égalité totale de tous les usagers de la route, qui doivent s'entendre entre eux. Le concept de „shared space“ est intégré dans l'éducation routière générale des enfants et des écoles.
- Empêcher le trafic de transit dans les quartiers résidentiels. Pour ce cas, ce que l'on appelle les „barrages diagonaux“ ont fait leurs preuves (déviation aux carrefours pour empêcher les véhicules d'aller tout droit).
- Réduire le nombre de places de stationnement pour les voitures. En réduisant le nombre de places de stationnement, on crée un nouvel espace pour la circulation à pied et à vélo et pour la cohabitation sociale. Les transports publics peuvent circuler plus facilement, sans être gênés par les voitures en stationnement. Sur les places publiques notamment, les places de stationnement pour voitures sont transformées en emplacements pour les vélos, les personnes handicapées, les services de soins mobiles et les espaces verts. Parallèlement, dans les nouveaux lotissements, la commune maintiendra le nombre de places de stationnement prescrites par unité d'habitation à un niveau très bas (ne pas prescrire de minimum, mais des maximums) ou prévoira des lotissements pauvres en voitures, voire sans voitures, ceci avec une bonne desserte par les transports en commun ou l'offre de covoiturage.
- Promouvoir le covoiturage et l'autopartage. La commune participera à l'un des concepts nationaux/régionaux déjà existants. L'autopartage privé ou le covoiturage sera également encouragé, par exemple en créant des emplacements pour les groupes qui partagent une voiture. De même, la commune soutiendra la médiation du covoiturage en attirant l'attention sur l'offre ou en mettant à disposition des espaces de stationnement pour covoitureurs aux abords des localités.
- Sanctionner le stationnement sauvage sur les voies piétonnes et cyclables. Un contrôle systématique sera effectué afin que les voies piétonnes et cyclables ne soient pas encombrées ni par des voitures/camionnettes, ni par des installations de chantier.



05

RENDRE LA MARCHE À PIED SÛRE ET ATTRACTIVE

Mesures du Pacte Climat : 4.2.2./4.3.1.

La commune du KB veillera à ce que les trajets à pied soient courts, sûrs et attrayants en prenant les mesures suivantes :

- tenir davantage compte des intérêts des piétons lors de l'élaboration ou de la modification ponctuelle des PAG et des PAP. Les chemins piétonniers seront prescrits/planifiés dès le départ et une connexion avec les infrastructures existantes sera assurée, conformément au concept de „desired paths“, c'est-à-dire les itinéraires préférés des piétons (de l'école au bus, etc.).
- Réaliser le „check piétons“ en tant qu'instrument communal important. Il s'agit d'élaborer des propositions concrètes pour améliorer la situation des piétons par le biais d'enquêtes ou de visites sur le terrain. Les mesures peuvent aller de l'aplatissement des trottoirs à la création de nouveaux chemins piétonniers, en passant par l'aménagement attrayant des chemins piétonniers. Dans ce contexte, il est important de rendre les lieux dits „cibles“ (c'est-à-dire les écoles, les magasins, la mairie ou le terrain de sport) plus accessibles aux piétons. Ce sont surtout les enfants et les personnes âgées qui sont impliqués par la commune dans ces „checks piétons“.
- Sur la base du „check piétons“, la commune garantit que tous les chemins sont aménagés de manière à être accessibles aux piétons. Les chemins piétonniers sont conservés ou remis en état. Les chemins piétonniers manquants entre les localités sont planifiés. Les chemins piétonniers sont rendus particulièrement attrayants, par exemple par des plantations, un aménagement visuel attrayant, des bancs, de l'ombre. Les feux de signalisation sont réaménagés en faveur des piétons, une traversée en diagonale est prévue aux carrefours à fort trafic piétonnier. La commune donne ainsi un signal clair : les piétons passent en premier, le trafic automobile doit attendre !
- Les passages piétons hors agglomération sont maintenus et sécurisés, par exemple par des îlots au milieu de la route et une limitation de vitesse à 70 km/h pour les véhicules.
- Le **pédibus** est introduit pour les trajets scolaires à l'intérieur d'une localité.



L'action „Op Kannerféiss duerch d'Welt“ est organisée tous les 2 ans par le Klima-Bündnis Lëtzebuerg. Elle vise à ce que les enfants se déplacent de manière autonome à pied (ou à vélo/trottinette) vers l'école/le sport, sans les parents-taxis. Cette action peut être menée de manière optimale en accompagnement d'un pédibus! <https://www.klimabuendnis.lu/23722/>



06

AMÉNAGER L'ESPACE ROUTIER POUR LES VÉLOS

Mesures du Pacte Climat : 4.2.2./4.3.2./4.3.3.

Le vélo peut être un moyen de transport réel pour la vie quotidienne, mais aussi une activité de loisirs attrayante si les conditions générales sont bonnes. Pour cela, il faut des pistes cyclables sûres et adaptées. La commune va donc mettre en œuvre les mesures suivantes :

- mettre en œuvre une planification régionale de la mobilité dans l'esprit des cyclistes, avec des pistes cyclables reliant les communes/villages entre eux et sur lesquelles les cyclistes ont la priorité. La commune assurera en outre la connexion du réseau cyclable local à un réseau cyclable régional ou national.
- établir un plan/réseau de pistes cyclables qui assure avant tout une bonne accessibilité aux centres importants des localités (administration communale, école, commerces, gare, poste, zone artisanale, installations sportives, locaux d'associations...).
- ouvrir les rues à sens unique au trafic cycliste en sens inverse et introduire une bande cyclable suffisamment large, séparée de la route normale, partout où il n'est pas possible de limiter la vitesse à 30/20 km/h.
- stipuler dans le règlement des bâtisses que chaque nouvel immeuble d'habitation dispose d'un nombre minimum suffisant de places de stationnement pour vélos et d'un espace pour les poussettes.
- aménager les pistes cyclables et les emplacements pour vélos de manière à ce qu'ils soient également accessibles aux vélos-cargos et dimensionnés en conséquence.
- aménager auprès de tous les établissements publics des parkings à vélos de qualité qui répondent entre autres aux critères suivants : bonne fermeture à clé/résistance au vol, abri/résistance aux intempéries, „sécurité sociale“ (c'est-à-dire bonne visibilité). Des „M-Box“ sont installées dans des endroits centraux tels que les gares, les parkings relais ou encore dans les vieux quartiers où les habitants n'ont pas de place dans leur propre maison.
- lors de travaux/déviations, aménager un chemin confortable et protégé, bien signalé pour les cyclistes.
- prévoir des stations de recharge pour vélos électriques et des pompes de secours à des endroits centraux, proposer un plan de la ville avec le réseau de pistes cyclables, mettre à disposition des parkings à vélos mobiles lors de fêtes, soutenir la création d'ateliers de réparation de vélos (par ex. en mettant à disposition des locaux, en collaborant avec des initiatives de chômeurs ou de réfugiés).

„Sécher un Vélo“ est un projet commun de Klima-Bündnis Lëtzebuerg et ProVelo, qui a pour but de garantir aux écoliers un trajet sûr à vélo vers l'école. Dans certaines communes, ce projet a débouché sur la mise en place d'un „vélobus“ où - à l'instar du pédibus - les enfants se rendent ensemble et accompagnés à l'école. <https://www.klimabuendnis.lu/fr/projet-pilote-en-velo-a-lecole-en-toute-securite/>



07

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN COMME ALTERNATIVE À LA VOITURE PARTICULIÈRE

Mesures du Pacte Climat : 4.4.2./4.5.1.

Afin de garantir le droit de tous les habitants à des transports publics attractifs, la commune prendra entre autres les initiatives suivantes : En collaboration avec les communes voisines, elle s'engage auprès du ministère de la Mobilité pour une amélioration intercommunale de la fréquence, des connexions et de la qualité des transports publics et des infrastructures, avec la participation des citoyens et citoyennes.

- Au-delà des lignes de bus classiques, un transport public attractif, intra-communal et flexible est proposé, par exemple des services de navettes ou de bus sur appel.
- Les associations sont soutenues financièrement par la commune si elles souhaitent utiliser des bus pour se rendre à leurs événements (matches, entraînements, répétitions, etc.) ou organiser de tels services pour des événements. Des minibus appartenant à la commune peuvent éventuellement être mis à disposition.
- Les événements organisés au sein des communes seront facilement accessibles par les transports publics.
- L'introduction de „bus de fin de soirée“ sera étudiée ou les initiatives régionales en la matière seront soutenues.
- La commune assure le bon entretien des arrêts de train et de bus (l'État subventionne les travaux jusqu'à 50% conformément à la „loi sur l'organisation des transports publics“). Ceux-ci seront aménagés de manière à accueillir les passagers, notamment par un aménagement sûr pour les passagers qui montent et descendent (surtout en ce qui concerne la traversée de la chaussée), une protection contre les intempéries, la propreté, des sièges de qualité, l'éclairage, un design convivial, une bonne visibilité des bus qui arrivent, des emplacements pour les vélos.
- Toutes les informations nécessaires seront affichées de manière bien visible (et éclairée) et facilement compréhensible ou publiées périodiquement dans le „Gemegebuet“, sur le site Internet de la commune ou via des dépliants distribués à tous les ménages. Dans les grandes communes, des panneaux d'affichage électroniques avec affichage en temps réel sont installés en complément aux principaux arrêts de train et/ou de bus.
- La commune organise des actions de sensibilisation ciblées dans les entreprises, les écoles, les gares, les lieux publics, etc., par exemple la présentation de nouveaux horaires.
- Les horaires des transports en commun (avec le plan exact du réseau) seront affichés à tous les arrêts ainsi que dans les bâtiments communaux, les lieux publics, les commerces locaux et pourront être consultés sur le site Internet de la commune. En outre, des copies imprimées devraient être disponibles pour les citoyens et citoyennes non informatisés dans des lieux publics tels que l'administration communale.
- Lors de manifestations, l'accessibilité en bus ou en train est toujours indiquée sur l'invitation, le site Internet de la commune, etc. De manière générale, la commune assurera une information sur les moyens de transport public lors de toutes les manifestations communales (indications sur les heures d'arrivée et de départ, utilisation de bus spécifiques, affichage des modifications du jour).



08

EMMENER LES ENTREPRISES VERS UNE MOBILITÉ

ORIENTÉE VERS L'AVENIR

Mesures du Pacte Climat : 4.2.3./4.3.1./4.3.2./4.4.1./4.4.2. & 6.3.1.

Une mobilité orientée vers l'avenir implique que les concepts de mobilité soient adaptés aux besoins des différents groupes de population. Cela s'applique en particulier aux travailleurs, par exemple dans les zones d'activité, pour lesquels les lignes de bus classiques ne sont pas toujours la bonne solution. La commune contribuera - en plus des initiatives de l'Etat - à proposer des alternatives attrayantes à la voiture et à répondre à des besoins spécifiques. Les possibilités suivantes s'offrent à une commune :

- En étroite collaboration avec le ministère des Transports et les entreprises locales, un concept de mobilité spécifique est développé pour les zones d'activités. Ce concept comprend entre autres : le recensement des lieux de résidence/heures de travail des employés, une analyse des moyens de transport public existants, des solutions spécifiques adaptées aux besoins des salariés (p.ex. adaptation des moyens de transport public aux besoins réels, publicité pour le covoiturage, mise en place de bus de destination, octroi de jobtickets pour les navetteurs frontaliers, organisation d'un „CarPool“, utilisation de l'autopartage ou de vélos de service, gestion des places de parking selon des critères de durabilité).
- Conseiller les entreprises de manière offensive sur les offres de transports en commun existantes ainsi que sur une gestion moderne du stationnement.
- Veiller à ce qu'il existe de bonnes pistes cyclables vers les zones d'activités, ainsi que des chemins piétonniers attrayants.





5 Deeg : 239 Meilen

Red footprint with text: Recycling

Purple footprint with text: Recycle

White footprint with text: Recycle

Blue footprint with text: Recycle

Red footprint with text: Recycle

Orange footprint with text: Recycle

Orange footprint with text: Recycle

Red footprint with text: Recycling

Purple footprint with text: Recycle

Blue footprint with text: Recycle

Blue footprint with text: Recycle

Orange footprint with text: Recycle

Red footprint with text: Recycle

Orange footprint with text: Mehr Elektro Autos

Red footprint with text: Recycle

White footprint with text: Recycle





C - JUSTICE CLIMATIQUE GLOBALE

La justice climatique fait partie du concept plus large de justice environnementale et s'intéresse à la répartition inégale du pouvoir entre les États et personnes riches, qui sont principalement responsables du changement climatique, et les populations et régions les plus vulnérables des pays du Sud, qui souffrent le plus des conséquences du changement climatique, tant en termes d'ampleur que de fréquence des catastrophes naturelles liées au climat. Face à l'urgence d'agir, les communes membres de la KBL sont appelées à contribuer à l'amélioration de ce déséquilibre global - dans le cadre de la responsabilité politique du Luxembourg en matière de climat - et notamment à utiliser de manière conséquente son influence politique en tant que réseau.

Cet objectif découle du constat que la responsabilité du Luxembourg en matière de politique climatique vis-à-vis des populations et des régions vulnérables du Sud global n'est jusqu'à présent pas suffisamment prise en compte au niveau politique. Même si les décisions correspondantes en matière de politique climatique sont prises notamment au niveau national ou européen, il ne faut pas sous-estimer les possibilités d'influence des communes sur les décideurs politiques au Parlement, au gouvernement ou dans l'économie. Jusqu'à présent, on parle encore trop souvent d'"engagement volontaire" dans la protection du climat plutôt que de „responsabilité“.

LES DÉFIS

Dans le cadre des réflexions sur la redéfinition, respectivement le positionnement de la KBL face à de nouveaux défis, le thème de la justice climatique doit devenir un enjeu politique et donc un élément central des efforts communaux de protection du climat, entre autres pour renforcer les objectifs nationaux.

Parallèlement, les communes sont en contact direct avec des organisations partenaires du Sud global et soutiennent en tant que réseau leurs revendications en matière de justice climatique au niveau politique (national, européen et international), ceci également en collaboration avec l'Alliance internationale pour le climat.

Dans ce domaine, l'Alliance pour le climat, en tant que réseau, utilise son poids politique, notamment en adoptant des résolutions, comme par exemple <https://www.klimabuendnis.lu/klima-buendnis-letzebuerg-fordert-luxemburgische-regierung-auf-gutachten-des-internationalen-gerichtshofes-zu-globaler-klimagerechtigkeit-bei-der-unvollversammlung-zu-unterstuetzen/>, <https://www.klimabuendnis.lu/internationales-klima-buendnis-resolution-gegen-eu-mercotur-handelsabkommen/> oder <https://www.klimabuendnis.lu/klima-buendnis-letzebuerg-beschliesst-aktionsplan-klimakrise/>

Que ce soit en tant que réseau de l'Alliance pour le climat ou au niveau communal, les communes peuvent soutenir la demande d'une politique climatique responsable de la part du gouvernement : https://astm.lu/wp-content/uploads/2022/11/Une-affaire-de-responsabilite%CC%81_ASTM_20221108-1.pdf

LES OBJECTIFS SONT ...

- Faire comprendre à ses citoyens et citoyennes et à ses instances l'importance de la responsabilité globale, de la justice climatique et de la dette climatique réelle du Luxembourg, et les communiquer par le biais de ses canaux ;
- S'engager en tant qu'alliance internationale avec les peuples indigènes pour une minimisation des dommages climatiques et une indemnisation plus juste ;
- S'engager pour une prise de responsabilité des acteurs économiques au sein de la commune, compte tenu de l'insuffisance des normes volontaires ;
- Prendre des décisions communales en accord avec les principes de la justice climatique (par ex. dans le domaine de la construction et des achats).

COMMENT CELA PEUT RÉUSSIR

En ce qui concerne la justice climatique globale, les communes luxembourgeoises ont notamment des tâches de sensibilisation, de communication et d'influence politique ou de prise de décision.

01

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX NÉGATIFS DES POLITIQUES NATIONALES ET EUROPÉENNES EN MATIÈRES DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES DU SUD

Mesures du Pacte Climat : 6.1.2./6.4.2.

Cet objectif concerne en particulier la sensibilisation et la communication et doit être mis en œuvre à court terme, par exemple **en collaboration avec la Coordination Nord-Sud**, qui a publié fin 2022 une étude sur la responsabilité climatique du Luxembourg.

Il est important de sensibiliser le plus largement possible et de s'adresser aussi bien aux citoyens et citoyennes qu'aux organes communaux.

De cette sensibilisation découlent logiquement des décisions communales en faveur de l'utilisation de produits écologiques et équitables, par exemple dans le cadre de l'approvisionnement propre ou du secteur de la construction.



02

S'ASSURER QUE L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS APPLIQUE LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ COMMUNE MAIS DIFFÉRENCIÉE EN CE QUI CONCERNE SA POLITIQUE CLIMATIQUE

Cet objectif s'adresse certes en priorité au niveau national et aux fonctions que le Luxembourg représente au niveau international. Mais les prochaines élections nationales offrent également aux communes une bonne occasion de revendiquer auprès du gouvernement la nécessité de mettre en œuvre le principe de responsabilité commune mais différenciée dans la lutte contre le changement climatique en tant que réseau. Cela concerne également le secteur économique, où les communes devraient s'engager dans leur sphère d'influence en faveur de normes obligatoires et d'une loi forte sur la chaîne d'approvisionnement, plutôt que de se contenter des engagements volontaires qui prévalent actuellement.

La responsabilité du Luxembourg découle de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et est une question d'équité : tous les pays doivent contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique, mais certains pays doivent faire des efforts plus importants en raison de leur contribution à la dégradation de l'environnement et de l'inégalité des moyens dont disposent les autres.



L'application de ce principe par le Luxembourg signifie d'une part que le pays doit réduire de manière significative ses émissions de CO₂ et d'autre part qu'il doit s'acquitter de sa dette envers les populations et régions vulnérables du Sud pour sa contribution à la dégradation de l'environnement et du climat, c'est-à-dire adapter les engagements financiers actuels à sa responsabilité réelle.

03

RENFORCER LA CAPACITÉ DES POPULATIONS VULNÉRABLES DU SUD À FAIRE ENTENDRE LEURS REVENDEICATIONS ET À LUTTER POUR PLUS DE JUSTICE DANS UN SYSTÈME DE POUVOIR ASYMÉTRIQUE

Cet objectif repose sur le constat que les populations vulnérables des Pays du Sud ont peu ou pas de possibilités de faire entendre leur voix dans les espaces où sont prises les décisions relatives à la lutte contre le changement climatique. Il en résulte un système de pouvoir asymétrique qui ne tient pas compte de leurs préoccupations. Pour que les personnes vulnérables telles que les paysans, les défenseurs des droits de l'homme ou les femmes puissent faire entendre leurs voix, leurs droits d'accès à l'information et de participation devraient être respectés et constamment revendiqués, par exemple dans le cadre des conférences mondiales sur le climat, des tribunaux, des consultations, en cas de menaces concrètes émanant de multinationales, etc.

Dans ce cas, des stratégies d'action innovantes sont souvent nécessaires pour faire connaître au mieux les revendications. Les communes et le réseau KBL doivent utiliser leur pouvoir d'influence pour permettre aux „frontliners“ de s'exprimer aux endroits décisifs. Il s'agirait par exemple d'obtenir des accréditations pour des conférences, des résolutions, de s'adresser à des représentants du gouvernement ou de l'UE, d'obtenir un soutien financier pour couvrir les frais de déplacement, etc.

En outre, cet objectif doit contribuer à ce que la transition énergétique et les effets négatifs de l'extractivisme qui en découlent ne se fassent pas au détriment des groupes de population les plus vulnérables dans les pays du Sud. D'une part, la crise énergétique actuelle risque d'accroître encore la pression sur les gouvernements des pays du Sud pour qu'ils trouvent des alternatives au pétrole et au gaz. Il existe un risque important que la demande accrue de matériaux „verts“ tels que le lithium ou l'hydrogène cause des dommages supplémentaires tout en enfermant les pays qui disposent de ces ressources dans une logique extractiviste qui ne profite pas à leur propre population. D'autre part, les catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes augmentent la pression sur les pays industrialisés pour qu'ils réduisent leurs émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre dans le cadre de leur transition énergétique. Cela conduit à de nouvelles dérives qui trouvent leur origine dans le concept de la prétendue „neutralité carbone“. Cela conduit à des pratiques telles que la compensation et les „solutions basées sur la nature“, à l'égard desquelles plusieurs de nos **partenaires du Sud, comme Accion Ecologica, CEDIB et Cooperaccion**, se montrent particulièrement critiques. De plus, la question de la transition énergétique est étroitement liée à la finance verte, puisque la finance verte englobe les activités financières qui favorisent la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, comme les investissements dans les sources d'énergie „vertes“ et dans le marché du carbone. Etant donné que le Luxembourg dispose d'un secteur financier important qui prétend jouer un rôle de pionnier dans le domaine de la finance verte, il est judicieux de **rendre également public l'impact de ces investissements sur les populations vulnérables dans les pays du Sud.**



Les domaines de travail des partenaires sud de l'ASTM (<https://astm.lu/nos-projets-dans-le-sud/>) constituent la base des programmes éducatifs et des campagnes politiques de l'Alliance pour le climat au Luxembourg. Chaque année, le travail éducatif se concentre sur deux domaines thématiques, sur lesquels travaillent à chaque fois plusieurs des organisations partenaires. Les deux priorités actuelles sont : „ Droits de l'homme, de l'environnement et de la terre vs. extractivisme, accaparement des terres et multinationales,“ ainsi que „Changement climatique, sécurité alimentaire, justice climatique et renforcement du rôle des femmes dans la protection du climat“.

Les publications suivantes fournissent des informations ciblées sur ce sujet :

- https://astm.lu/wp-content/uploads/2022/03/FR_Briefing-FDC_ASTM-Greenpeace_2022.pdf ;
- https://astm.lu/wp-content/uploads/2022/03/20220325_Nextra-Consulting_FDC-Sustainability-Analysis.pdf ;
- https://astm.lu/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-ASTM_finance_web.pdf
- https://astm.lu/wp-content/uploads/2020/10/20200921-Rapport-ASTM_web.pdf



indien z:
intensivere
regengüsse
und Über-
schwemmungen

malen z
abst-
starfute

malen z
abst-
starfute

the tton
since 71

DECATHL

D - SENSIBILISATION ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE

Le travail d'éducation et de sensibilisation revêt une importance décisive dans la protection du climat. De nombreux problèmes écologiques, socio-économiques et politiques dans les pays du Sud trouvent leur origine dans les règles du jeu économique inéquitables entre le Nord et le Sud. Ces relations doivent être transmises à tous les citoyens et citoyennes et élus de l'Alliance pour le climat, afin de leur faire prendre conscience de leur responsabilité envers les populations du Sud, qui va bien au-delà de la simple solidarité.

Le concept d'éducation à la citoyenneté mondiale permet de remédier à cette situation : il s'appuie sur la justice sociale et donc sur l'application des droits humains et environnementaux politiques, sociaux et économiques à l'échelle mondiale. Les interactions entre le niveau local et le niveau mondial ainsi qu'entre le Nord et le Sud de la planète sont au centre de l'apprentissage global. Il aborde les quatre dimensions du développement durable - société, politique, environnement et économie - et se penche sur les défis et les opportunités qui en découlent. Les obstacles individuels, structurels et sociaux ainsi que les options d'action sont analysés dans le but de contribuer à une répartition plus équitable des matières premières et de l'énergie ainsi qu'à une plus grande justice climatique, afin de garantir durablement les bases de la vie pour tous les êtres humains, partout dans le monde.

L'ASTM propose, en collaboration avec l'IFEN, des formations continues pour le personnel enseignant des écoles primaires et secondaires, non seulement sur les nouvelles méthodes d'enseignement et le contexte de la durabilité mondiale, mais aussi sur des thèmes tels que les droits de l'homme, le changement climatique et la protection des ressources ou les multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement dans le contexte de questions sociales et environnementales. Le programme de formation continue actuel est disponible en ligne et sera complété à plusieurs reprises au cours de l'année : https://ssl.education.lu/ifen/mh_recherche-textuelle?p_p_id=rechercheformationpublicportlet_WAR_ScriptPortletsportlet_INSTANCE_p6kcQtzobvff&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-1&p_p_col_count=3

LES DÉFIS

Il s'agit de mobiliser le plus grand nombre possible d'acteurs différents des communes membres, issus de la politique, de l'économie et de la société, autour de la devise de l'Alliance pour le climat „Penser globalement - agir localement“, afin de faire progresser la protection du climat au niveau local et global et de contribuer à la réalisation des objectifs de Paris. Il est particulièrement important de promouvoir sur un pied d'égalité les deux volets de l'Alliance pour le climat - les mesures de protection du climat au niveau local et la dimension mondiale sous la forme d'une coopération avec les peuples indigènes des forêts tropicales et d'autres régions sensibles au climat - et d'expliquer clairement aux citoyens et citoyennes et aux responsables politiques qu'il est urgent d'agir ou de les inciter à agir. Les changements de comportement individuels, en tant que phénomène de masse, peuvent atteindre jusqu'à un quart de la réduction des émissions - le facteur principal reste l'économie. La commune peut également agir dans ce domaine.

LES OBJECTIFS SONT ...

- offrir à tous les citoyens et citoyennes l'accès à des informations complètes sur les thèmes du changement climatique, de la justice climatique, des ressources et des droits de l'homme ;
- de communiquer leurs propres efforts et actions sur le thème de la justice climatique, de les évaluer et de les améliorer en permanence ;
- d'initier des projets en rapport avec le climat dans les écoles, les maisons relais, les associations, les commissions, etc. et de créer des possibilités et des incitations à s'engager au niveau communal ou social ;
- d'utiliser leur influence pour mettre à l'agenda politique des contenus éducatifs sur des thèmes liés au climat ;
- de percevoir les relations globales et de promouvoir la pensée en réseau dans leurs offres et activités ;
- de thématiser les dimensions historiques de l'inégalité globale, de réfléchir de manière critique au pouvoir et aux structures de pouvoir ainsi qu'à sa propre position au sein de ceux-ci et de prendre position, d'établir des liens notamment entre l'histoire coloniale et le présent ;
- de considérer et d'évaluer des faits globaux à partir de différentes perspectives et d'analyser et de remettre en question les causes et les conséquences de notre consommation élevée ;
- d'encourager la participation de leurs citoyens et citoyennes au développement d'une société durable

COMMENT CELA PEUT RÉUSSIR

La commune élabore, éventuellement en collaboration régionale, un plan d'action qui comprend différents formats de travail de sensibilisation, chacun s'adressant à des groupes cibles spécifiques. En particulier dans le contexte des mesures prioritaires actuelles du Pacte climat, l'Alliance pour le climat peut ici soutenir les communes grâce à sa longue expérience en matière de sensibilisation. De nombreuses mesures possibles vont au-delà des exigences du Pacte Climat 2.0 ou du Pacte Nature.

Deux niveaux différents sont à prendre en compte : En tant que réseau, l'Alliance pour le climat promeut la coopération internationale avec les peuples indigènes sur des thèmes tels que la justice climatique et le respect des droits de l'homme, mène par exemple des campagnes de sensibilisation et élabore des résolutions sur des questions de politique (éducative). Il offre à ses membres de nombreuses possibilités de participation et d'échange et défend leurs intérêts au niveau national, européen et international. Parallèlement, des actions, des projets sont menés au niveau local et s'adressent à tous les groupes cibles des communautés.

01

PRIORITÉS POSSIBLES POUR UN PLAN D'ACTION

Mesures du Pacte Climat: 5.2.3./5.2.4. & 6.1.1./6.1.2./6.4.1./6.4.2./6.4.3./6.4.4.

- Organiser des événements thématiques dans la commune ou au niveau régional, qui transmettent des **connaissances de base sur les conditions de vie dans le Sud mondial et initient des relations avec le Sud.**



- Offrir des occasions de rencontrer des **organisations partenaires** des Pays du Sud global afin de permettre l'échange d'informations authentiques (par exemple en collaboration avec la Coordination Nord/Sud).
- Initier des projets qui mettent en évidence les liens entre l'injustice climatique, le (néo)colonialisme et le racisme et offrent un espace de discussion pour thématiser les injustices qui se sont développées au fil du temps et **transformer ce potentiel de conflit en énergie positive.**
- Chercher des points d'ancrage thématiques ou individuels dans la commune pour aborder les thèmes climatiques (manifestations existantes d'associations, liens personnels avec des Pays du Sud, économie, ...).
- Proposer des unités d'enseignement scolaires sur des thèmes de politique de développement ou des manifestations telles que des activités de vacances, des expositions, des courses sponsorisées, des lectures, etc.
- Initier des partenariats scolaires, des programmes d'échanges internationaux ou des contacts avec des écoles des Pays du Sud.
- Promouvoir les compétences clés de l'éducation à la citoyenneté mondiale : Reconnaître - évaluer - agir : Avec l'apprentissage global, les personnes acquièrent des compétences qui leur permettent de s'orienter

Plan d'action Nord-Sud

Les possibilités d'intégrer des points forts thématiques dans des manifestations existantes ou de proposer des formats indépendants sont multiples et adaptables individuellement. Exemples :

- Projections de <https://www.theillusionofabundance.earth/> ou d'autres films suivies d'une discussion ;
- Ateliers sur la fresque climatique ou sur l'(in)justice de la répartition mondiale ;
- Stands d'information et d'action lors des journées du climat ;
- Visites alternatives de la ville (<https://www.klimabuendnis.lu/eindruecke-von-den-conscious-city-walks-luxembourg/>), etc.

Des visites de nos partenaires du Sud au Luxembourg ont lieu plusieurs fois au cours de l'année, parfois à court terme par le biais de réseaux européens. Dans ce cadre, des conférences, des rencontres avec des représentants politiques, etc. peuvent être organisées localement. CONTACT / Demandes : klima@astm.lu

Projets avec des adolescents et des jeunes adultes. La coordination Nord-Sud propose des séries d'ateliers à plus long terme pour les jeunes sur des thèmes tels que la justice climatique et la durabilité. Les offres sont élaborées et réalisées en collaboration avec le groupe cible, par exemple dans le cadre d'un rallye pour l'école, la maison des jeunes ou la commune. CONTACT : klima@astm.lu

dans un monde globalisé et de développer leurs propres attitudes critiques. L'apprentissage global ne vise donc pas en premier lieu à acquérir des connaissances pures sur un domaine particulier. Il est très important de ne pas considérer cet objectif uniquement dans le cadre scolaire.

- Utiliser et promouvoir systématiquement les produits biologiques et équitables dans les achats et l'accueil communaux (y compris dans les cantines scolaires, les distributeurs automatiques, l'action Saint-Nicolas...) et encourager la vente de produits biologiques et équitables dans le commerce de détail.
- Créer des incitations pour le commerce de détail de produits issus du commerce équitable (sport, vêtements, plantes, ...).
- Encourager l'engagement de personnes engagées dans la politique de développement au sein des organes communaux et initier/soutenir les organisations existantes actives dans la politique de développement.
- Publier régulièrement des articles sur la politique de développement dans **les publications de la commune**.
- Création d'une offre de formation continue communale sur les thèmes de la politique de développement.
- Utilisation de l'offre de formation IFEN de l'ASTM sur l'éducation à la citoyenneté mondiale pour le personnel enseignant.
- Augmentation du bibliobus communal ou de la bibliothèque avec des médias actuels sur les thèmes de la politique de développement, comme ceux mis à disposition par le **Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)**.

Sur demande, la Coordination Nord-Sud rédige des articles correspondants pour différentes publications communales. En outre, le podcast „Anescht liewen“ (<https://www.klimabuendnis.lu/podcast/>) ainsi que le magazine de politique de développement Brennpunkt sont disponibles sous forme numérique ainsi que sous forme imprimée pour une distribution sur place : (<https://www.brennpunkt.lu/>)
CONTACT: klima@astm.lu

Le centre de documentation CITIM (<https://www.citim.lu/>) est une institution de l'ASTM, un lieu d'information et de rencontre pour l'éducation à la citoyenneté mondiale et la solidarité internationale.

Le CITIM propose quatre espaces d'action :

- Bibliothèque spécialisée Nord-Sud

Cet espace de documentation et d'information est spécialisé dans les questions de développement et de diversité culturelle. Plus de 10.000 livres, revues, CD, DVD et matériel didactique, consultables sur place ou empruntables à domicile, sont à la disposition des citoyens et citoyennes, organisations et institutions.

- Citoyenneté mondiale

Cet espace propose des ateliers pédagogiques et des événements de sensibilisation organisés par l'ASTM, le CITIM, d'autres ONG et/ou groupes sociaux. Il est principalement dédié aux enfants et aux jeunes et s'adresse surtout aux institutions éducatives (écoles, maisons relais, ...). <https://www.citim.lu/education/>

- Centre de rencontres et d'échanges

Cet espace s'adresse à la société civile et au grand public pour l'organisation de débats, réunions et autres événements à caractère social, culturel et littéraire.

- Formations continues

Les professionnels de la coopération et de l'éducation trouveront dans cet espace un espace de formation, des ressources pédagogiques, des méthodes et des expérimentations. Les formations sont proposées par l'ASTM, le Cercle de la Coopération, les acteurs de la coopération et un pool de formateurs indépendants, en partie en collaboration avec l'IFEN.



E - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En raison du réchauffement climatique, de l'imperméabilisation des sols, d'une végétalisation insuffisante des quartiers ou de la coupure/du tronçonnage des „couloirs d'air froid“, les localités se réchauffent de plus en plus en été. Les inondations augmentent également en raison de l'imperméabilisation et de l'utilisation des surfaces, en liaison avec le réchauffement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes qui en découlent.

LES DÉFIS

Outre la réduction des émissions de CO₂, qui doit permettre d'endiguer la catastrophe climatique, il est désormais indispensable d'adapter nos localités au changement climatique et à ses conséquences, afin de les protéger des catastrophes et d'améliorer leur qualité de vie.

LES OBJECTIFS SONT ...

- d'offrir à tous les citoyens et citoyennes une protection contre les fortes chaleurs ;
- de prévenir autant que possible les catastrophes naturelles telles que les crues et les inondations ;
- d'adapter préventivement les infrastructures communales à la crise climatique.



COMMENT CELA PEUT RÉUSSIR

La commune élabore, éventuellement en collaboration régionale, un concept d'adaptation aux changements climatiques. Celui-ci se base sur des études et des données qui identifient les problèmes existants et imminents et proposent des mesures ciblées. Sur cette base, une stratégie correspondante est élaborée avec un ensemble de mesures concrètes. Certaines des mesures à prendre sont soutenues par le Pacte climat 2.0 et le Pacte pour la Nature, mais de nombreuses autres vont au-delà :

01

FAIRE DE L'ADAPTATION AU CLIMAT UNE PARTIE

INTÉGRANTE DE TOUTES LES PLANIFICATIONS ET

INFRASTRUCTURES

Mesures du Pacte Climat : 1.1.1./1.1.3./1.2.3./1.3.1./1.3.2. & 2.1.3. & 3.4.2.

En raison du grand nombre de domaines d'action et de responsables impliqués, l'adaptation aux changements climatiques représente un thème transversal au sein de la commune (du développement de l'habitat à la prévention de la santé). La commune veillera à ce que ce thème soit pris en compte dans tous les aspects de la politique communale et qu'il soit reconnu comme une priorité politique dans tous les services. Comme pour tant d'autres aspects de la politique communale, la coopération régionale vaut la peine ici aussi, par exemple pour l'installation/l'entretien de réseaux „bleus“ ou „verts“.

- Les structures urbaines doivent être considérées dans leur ensemble et dans leurs effets réciproques et optimisées en fonction du climat. Des instruments tels que le cadastre de chaleur, le cadastre des inondations, le cadastre de l'imperméabilisation, le cadastre des espaces verts, le cadastre des arbres, le cadastre des toits verts, etc. en constituent la base.

En plus de la désimperméabilisation et de la végétalisation, il s'agit par exemple de respecter les zones inondables lors de l'aménagement de terrains à bâtir ou l'orientation des bâtiments permettant une aération de la nouvelle zone et des zones avoisinantes lors de nouvelles constructions.

- Gestion des eaux pluviales : les surfaces non imperméabilisées et végétalisées, les toitures végétalisées, les cours d'eau naturels et les rigoles ouvertes et naturelles absorbent et retiennent l'eau de pluie. Une partie de l'eau de pluie s'infiltré et reconstitue les réserves d'eau souterraine. Une autre partie s'évapore et refroidit l'environnement de manière mesurable. Un effet positif supplémentaire : les canalisations sont considérablement déchargées et le risque d'inondation diminue de manière prouvée. Afin de décharger davantage les égouts et les stations d'épuration, la réalisation progressive d'un système de séparation des eaux pluviales et des eaux usées dans les égouts devrait être effectuée là où cela est judicieux.

Le principe de base de chaque commune devrait donc être : „Réduire au maximum l'imperméabilisation, encourager au maximum la désimperméabilisation !“ Là où l'imperméabilisation ne peut être évitée, par exemple lors de la construction d'un bâtiment, il est possible de compenser une partie de l'imperméabilisation en dotant le bâtiment d'un toit et d'une façade végétalisés.

- Des concepts tels que l'aménagement multifonctionnel des surfaces et les réseaux „bleus“ temporaires peuvent également réduire de manière significative le risque d'inondations. L'idée est d'abaisser les surfaces ouvertes, en particulier dans les zones urbaines, par exemple les aires de jeux ou autres espaces de rencontre, afin qu'elles puissent être inondées



en cas de fortes précipitations. Les routes et les fossés sont aménagés de manière à diriger l'eau vers ces „surfaces inondables“.

- Les températures extérieures élevées entraînent un réchauffement à l'intérieur des bâtiments, ce qui peut avoir des répercussions importantes sur le confort et la charge thermique des habitants. Les personnes âgées et les jeunes, en particulier, supportent mal les fortes chaleurs, raison pour laquelle il convient d'agir préventivement dans les maisons de retraite, les écoles ou les hôpitaux.

Les mesures appropriées à cet effet sont l'isolation thermique, l'ombrage des surfaces vitrées, un système de ventilation intelligent, la végétalisation des toits et des façades.

En outre, il faudrait prévoir dans la commune plusieurs abris accessibles au public, réfrigérés et accessibles en été, où les personnes à risque pourraient se rendre en cas de gêne due à la chaleur.

02

POURSUIVRE LA VÉGÉTALISATION SYSTÉMATIQUE DE TOUS LES QUARTIERS

Mesures du Pacte Climat : 1.3.1./1.3.2. & 3.3.2. & 5.2.1. & 6.5.1./6.5.3.

On ne soulignera jamais assez les avantages d'un tel verdissement, car les localités verdoyantes résistent mieux aux périodes de chaleur, permettent une meilleure gestion des eaux de pluie, améliorent la qualité de vie et sont bénéfiques pour la santé.

La commune va donc :

- élaborer un concept vert communal (plan vert) adapté au territoire. Un concept ou une stratégie de verdissement devrait idéalement faire partie d'un concept ou d'une stratégie d'adaptation au climat et combiner la protection de la biodiversité avec la prévention des inondations et des surchauffes ainsi que le maintien de la qualité de vie dans l'espace urbain.
- encourager l'échange et la collaboration entre les services communaux et toutes les personnes externes impliquées. Ingénieurs, urbanistes, architectes, paysagistes et jardiniers doivent collaborer aussi bien lors de la planification de nouvelles zones d'habitation que lors de travaux dans l'existant. Si le service espaces verts ou écologique ne voit les plans que lorsque les bâtiments, les routes et les infrastructures sont planifiés, il est trop tard.
- réviser le plan d'occupation des sols également sous ces aspects/mettre les PPA à leur service. Les plans d'occupation des sols nouveaux et révisés doivent être examinés sur la base des cadastres des îlots de chaleur et des risques d'inondation ainsi que des informations sur le réseau de biotopes et l'imperméabilisation des sols. Ce faisant, il convient de s'assurer que les zones et les corridors de captage d'air frais (voies de guidage), les cours d'eau naturels et les zones de rétention et d'infiltration sont préservés ou renaturés, et qu'une stratégie de désimperméabilisation cohérente est mise en œuvre.

Les plans d'aménagement partiels pour les lotissements nouveaux et existants (PAP NQ et PAP QE), le „règlement sur les bâtisses“ et les conventions entre la commune et les promoteurs immobiliers permettent d'identifier les espaces verts et les structures publiques et de garantir des dispositions pour le maintien et la création de structures vertes sur les espaces privés et publics.

- réduire de manière conséquente l'imperméabilisation. Les mots clés sont: Directives dans le cadre du règlement de construction, interdiction

La campagne „Méi Gréngs an eise Stied an Dierfer“ propose des séminaires, des informations ainsi que des recommandations d'actions concrètes en matière de planification et de technique pour les communes, les planificateurs, les politiciens, les protecteurs de la nature et les citoyens intéressés, afin de les aider à préserver et à créer des espaces et des structures verts dans les zones urbaines. La campagne est organisée par l'Oekozer Pafendall et le Mouvement Ecologique, avec le soutien financier du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Sous www.naturelo.meco.lu/mei-grengs-an-eise-stied-an-dierfer/ vous trouverez des Informations sur la campagne.



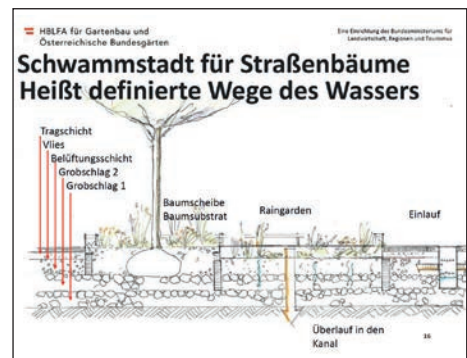
de l'aménagement de „jardins de gravier“ ainsi que de gazon artificiel, pas d'imperméabilisation des places de stationnement pour voitures, quotas d'imperméabilisation pour les nouvelles constructions, etc.

- Profiter systématiquement de chaque occasion de verdir, par exemple chaque fois que des travaux, comme la réfection d'une route ou la pose d'un canal, sont prévus.
- Donner le bon exemple ! Cela implique (entre autres) d'équiper les bâtiments publics de toits et de façades végétalisés et de verdir les rues avec des arbres, des parterres de plantes vivaces et des bords de route proches de l'état naturel et, pour des raisons de biodiversité, de promouvoir également un „fauchage tardif“ sur ces surfaces. Les bâtiments communaux devraient également être équipés ultérieurement d'installations de récupération d'eau de pluie et les installations sanitaires de boutons d'économie d'eau. La formation continue des services communaux dans le domaine de la planification, de l'aménagement et de l'entretien de l'infrastructure verte et bleue dans le respect de la nature devrait également en faire partie.
- Les arbres jouent un rôle extrêmement important en rendant les rues et les places agréables et fraîches. Mais pour que les arbres puissent développer toutes leurs fonctions utiles (abaissement de la température grâce à l'ombre et à l'évaporation de l'eau, filtrage de l'air, habitat pour les oiseaux et les insectes), ils ont besoin d'espace, d'un substrat adéquat et d'eau. Si l'eau de pluie est immédiatement évacuée par les égouts, elle n'est plus disponible pour les arbres.

Il existe toutefois des approches qui permettent d'alimenter les arbres en eau en quantité suffisante. Une telle approche est par exemple le principe de la **ville-éponge**. Il crée un espace de rétention souterrain pour l'eau de pluie et permet ainsi aux arbres de se développer sagement dans les surfaces stabilisées. Celui-ci soulage le système de canalisation et alimente les arbres en eau même pendant les périodes de sécheresse. Ainsi, l'espace racinaire des arbres peut, sans causer de dommages, se trouver sous des surfaces stabilisées (trottoirs, parkings, routes).

- Assurer le conseil, le soutien et les programmes de promotion pour les citoyens et citoyennes. Les syndicats de protection de la nature, les stations biologiques, les parcs naturels, etc. constituent un service de conseil précieux pour les responsables et les services communaux de leurs communes membres. Un conseil direct supplémentaire aux citoyens et citoyennes - ou un conseil via le service environnemental de la commune - peut également avoir un effet positif sur l'aménagement des espaces verts privés. De plus, cette offre renforce l'image d'une „commune authentique“ auprès des citoyens et citoyennes, ce qui peut avoir un effet positif sur leur engagement éventuel.

Par le biais de règlements et de programmes d'encouragement adaptés, la commune peut soutenir ses citoyens et citoyennes dans la mise en œuvre d'espaces verts proches de la nature sur les surfaces et les bâtiments privés. Pour les bâtiments qui jouxtent directement l'espace public, la commune peut par exemple permettre une végétalisation au sol des façades en aménageant un trou de plantation dans le trottoir (à côté de la maison) pour les propriétaires ou en leur permettant de placer un pot de fleurs sur le trottoir.



Lors du séminaire „Les arbres dans les zones urbaines - sélection d'espèces adaptées au climat et aménagement durable de l'espace racinaire“, le professeur Stefan Schmidt de Vienne a présenté le concept de la ville-éponge. Pour simplifier, le principe de la ville-éponge consiste à placer les arbres dans un substrat poreux qui n'empêche pas la croissance des racines et qui réduit également les éventuels dommages causés aux canalisations et aux tuyaux. L'eau de pluie peut être ajoutée à l'espace racinaire par le biais de caniveaux ou de „jardins de pluie“. Vous trouverez ici l'enregistrement vidéo et les diapositives de la conférence : www.naturelo.meco.lu/documentcenter/replay-webinar-baeume-im-siedlungsraum/



